Panneau de gestion des cookies

SANTÉ, VILLE DE ROANNE, DÉCHETS

PROPRETÉ CANINE « POUR VOUS, MAIS PAS SANS VOUS »

Puisque la propreté urbaine est l'affaire de tous, la Ville de Roanne apporte des solutions aux propriétaires de chiens afin de lutter ensemble contre les déjections canines et les manquements à la règle. Alors que de nouveaux aménagements urbains ont été mis en place dans un souci de santé publique, piqûre de rappel à l'attention des usagers !

Publié le 30 octobre 2019

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils

Répartis principalement en centre-ville, dans les quartiers d'habitat collectif et les faubourgs, **53 distributeurs de sachets plastiques** permettent aux Roannais de ramasser les excréments de leurs animaux. Aujourd'hui, le nombre de sacs canins utilisés est en hausse (650 000 en 2018).

Afin de limiter l'impact sur l'environnement, la municipalité conduit depuis septembre une nouvelle expérimentation. Composés à 100% de matière végétale, de **nouveaux sacs**

biodégradables sont mis en service sur une dizaine de Toutounet plébiscitée. De couleur noire contrairement aux sacs habituels, ils limiteront en plus les usages détournés.

UN GESTE ENVIRONNEMENTAL SIMPLE

La Ville de Roanne propose par ailleurs **11 canisites, espaces aménagés** de 5 à 10m² où les chiens peuvent librement faire leurs besoins. Favorisés en raison de problèmes de déjections récurrents sur ces quartiers, **sept nouveaux sites clôturés et entretenus quotidiennement ont été créés depuis le printemps places Berthelot et Coutaret, rues Claude-Bochard, Charles-Péguy, Rabelais, square du 19-mars-1962 et parking Benoît-Malon.**

Autre dispositif, **une aire d'ébats** a été composée spécialement pour nos compagnons à quatre pattes afin de leur consentir un moment ludique sans laisse, au fond de l'Îlot Gambetta-République. Attention d'utiliser cet espace de liberté dans le respect des règles !

150 000€ sont dépensés chaque année pour la propreté canine et pèsent dans les finances de la Ville. Il convient à tous de faire des efforts pour voir ce budget diminuer drastiquement. Pour rappel les récalcitrants s'exposent à une amende de 68€ en cas de flagrant délit (30 verbalisations en 2018).

> Chaque geste compte, il suffit d'adopter les bonnes pratiques !

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE